

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 168 rendant exécutoire la délibération n° 30/6e L du 1er février 1964 modifiant les tarifs de vente de l'eau applicables à Djibouti.

n° 168

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 février 1964

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1964

Date du numéro
1 mars 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 30/6e L du 1er février de l'Assemblée Territoriale modifiant les tarifs de vente de l'eau applicables à Djibouti.